Maître d'Ouvrage

PERION RÉALISATIONS

VAL D'ERDRE PROMOTION

6, rue de Thessalie
BP 4439
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE cedex
Tél : 02 28 01 28 30
Fax : 02 28 01 21 72

COMMUNE DE SURZUR

LE VERGER DU CLANDI 2

LOT 47	Références Cadastrales : WH n°409	
	Surface arpentée : S= 320 m²	Adresse :
Permis d'Aménager PA 056 248 17 Y0002 du 06/07/2017	Surface Plancher : 150 m² Servitude Particulière : OUI ☐ NON ☒	

PLAN DE SITUATION

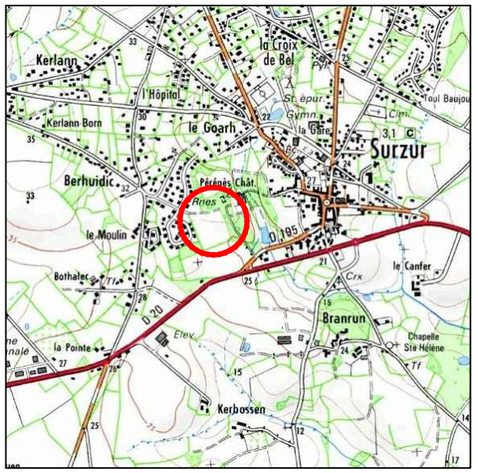

PLAN DE VENTE

A.G.E ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS
Etienne PRINCE - *Géomètre-Expert DPLG*
Stéphanie PRIEUR-DELAGE - *Géomètre-Expert DPLG*
Fabien PALFROY - *Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT*
9, avenue Florian - BP 3 - 44500 LA BAULE
Tél : 02 40 42 78 40 - Fax : 02 40 42 78 43
420, route de la Janvrie - BP 1412 - 44214 PORNIC cedex
Tél : 02 40 82 01 44 - Fax : 02 40 82 59 88
10, rue Louis Pasteur - 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél : 02 40 66 00 04 - Fax : 02 40 66 00 06
3, place des Enfants Nantais - 44000 NANTES
Tél : 02 40 74 55 23

N°	Date	Nature de la Modification
A	18/04/19	Première diffusion

Référence : 16.0266B

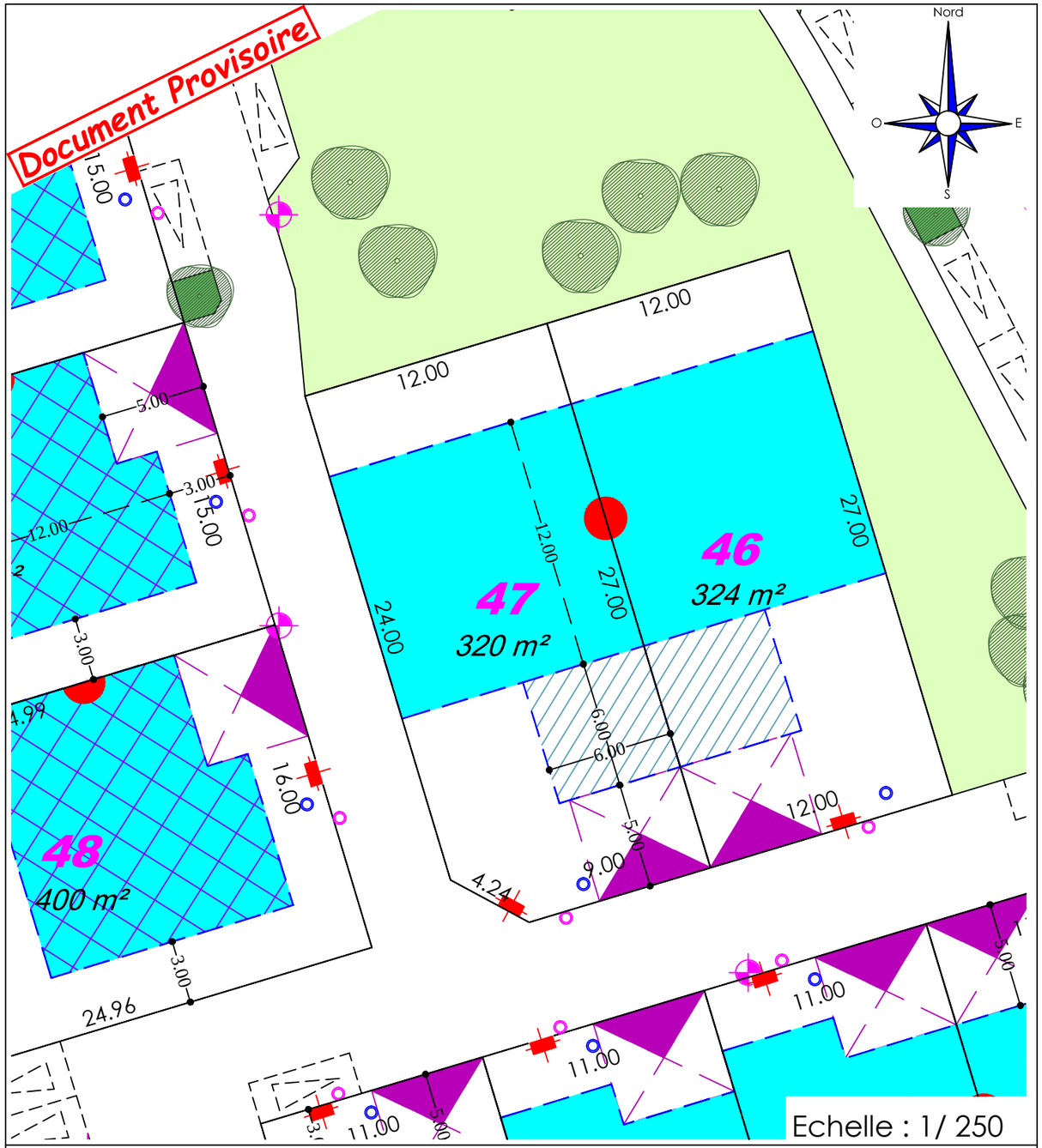

LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- Zone constructible en R+1 Hauteur du plan vertical de façade: 6.00m maxi
- Zone constructible en R+1 - Toiture terrasse autorisée Hauteur du plan vertical de façade: 6.00m maxi
- Zone constructible en RDC Hauteur du plan vertical de façade: 3.50m maxi
- Zone non-aedificandi avec obligation de préservation des haies existantes
- Accroche obligatoire en mitoyenneté
- Haie à protéger
- Emplacement des espaces privatifs non-clos (5,50 x 5 m mini) pour le stationnement
- Positionnement des accès imposés
- Stationnement commun banalisé
- Espaces verts
- Arbre à conserver dans la mesure du possible
- Arbre à planter (position indicative)
- Luminaires projetés (position indicative)
- Coffrets de branchement (position indicative)
- Branchement EU (position indicative)
- Branchement EP (position indicative)
- Espace de collecte des conteneurs pour ramassage des ordures ménagères

- L'emplacement des coffrets, branchements et attente est donné à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A sur les lots.
- Les superficies et les cotations des lots sont données à titre indicatif. Elles seront définitives après le bornage des lots.